

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin</b> (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du jeudi 30 mars 2017</b> Par suite d'une convocation en date du 21 mars 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 30 mars 2017 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Cartier, Conseiller municipal.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 07 Votants : 09 <b>Délibération n°D_2017_03_30_10</b></p>	<p>Etaient présents : Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Alain Cartier, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à Mme Maryline Derouet, M. Aurélien Chainé à Mme Raphaëlle Cons Absent excusé : M. Patrick Falcoz Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Budget eau et assainissement (nomenclature M49) - Approbation du compte administratif de l'exercice 2016**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur Alain Cartier, conseiller municipal membre de la commission municipale « Finances », le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du budget eau et assainissement (nomenclature M49) qui s'établit ainsi :

**EXPLOITATION**

DEPENSES	RECETTES	DEFICIT DE CLOTURE
94 242.77 €	12 294.38 €	82 130.39 €

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT DE FINANCEMENT
40 635.84 €	53 854.94 €	13 219.10 €

RESTES A REALISER  
0.00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- 1 - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 2 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 3 - Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus ;
- 4 - Approuve le compte administratif du budget principal 2016.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 31/03/2017 Et de la publication le : 04/2017</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 31 mars 2017 Le Conseiller Municipal, Alain CARTIER</p>
---	--

